

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :
43
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 02 juin 2022
Convocation faite
Le 19 mai 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 25 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi vingt-cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Eric GUERINY, M^{me} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Sébastien PAULET (pouvoir M. Hervé FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jean GUION), Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angélique COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-05-100 Acquisition des parcelles AB 17 et AB 18 à REVIN (annexe)

Vu la délibération 2021_081 du 8 juillet 2021, de la Commune de REVIN, approuvant l'acquisition de la parcelle AB 16,

Considérant le projet de la nouvelle déchetterie à REVIN, sur une partie de la parcelle C 129,

Considérant qu'il convient d'acquérir d'autres parcelles à proximité de la nouvelle déchetterie afin d'y assurer les accès et les réseaux nécessaires,

Considérant l'accord trouvé avec M. MOUSSU, propriétaire des parcelles AB 17 et AB 18, jouxtant la parcelle C 129,

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permet de compenser totalement la sortie d'une partie de la parcelle C 129 du domaine forestier,

Considérant que ces deux parcelles, d'une contenance de 2 647 m² pour la parcelle AB 17 et de 1 238 m² pour la parcelle AB 18, représentent un coût de 3 419,44 € HT, soit 0,88 €/m²,

Vu l'estimation des domaines, en date du 19 mai 2022, fixant le montant des parcelles agricoles susmentionnées,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'acquérir à M. MOUSSU, les parcelles AB 17 et AB 18 situées à REVIN, d'une surface de 3 885 m², afin de réaliser les travaux de la nouvelle déchetterie de REVIN, pour un montant de 3 419,44 € HT,
- * **décide** que la Communauté prendra en charge tous les frais afférents,
- * **donne délégation** au Président pour signer les documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and some loops, enclosed within a faint circular stamp.

